



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 2014-1309

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté le règlement suivant :

- Lors de la séance du 3 mars 2014 le règlement 2014-1309 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli remplaçant le règlement 2011-1270.

Toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 4^e jour de février 2014

La greffière adjointe

Kathleen Bossé